

## **Compte rendu de la séance ordinaire du 30 juillet 2020**

Présents : HAMM Ernest, RICHERT Frédéric, MOTSCH Grégory, ELLMANN Pierre, GEORGES Martine, GEORGES Michel, HECKEL Fanny, JAECK Cinthia, LOUTRE Franck, MARTIN Yannick,

Absents : MAHDADI Jordan

Procurations : ./.

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Public présent : 1 personne

### **Ordre du jour:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Projet Création d'une aire de rencontre et de stationnement avec un espace de convivialité, d'un potager et verger botanique pédagogique et Création d'un jardin de détente avec aire de jeux derrière l'église, la salle d'activités, l'école et la mairie :
  - Demande de subvention à la Région Grand Est
  - Demande de subvention au Département de la Moselle
- Modification de la délibération n°2020-03-14 du 3 juillet 2020 :
- Désignation d'un délégué au sein du syndicat « *Agence de GEstion et Développement Informatique* » (A.GE.D.I).
- Prise en charge des dépenses pour cérémonies et manifestations diverses
- Modification du temps de travail du poste de secrétaire de mairie
- Personnel communal : paiement des heures complémentaires
- Recrutement d'agents contractuels pour des remplacements
- Décisions du Maire
- Divers - informations

Le Maire ouvre la séance à 19h et annonce qu'il est nécessaire d'ajouter une délibération "Embauche et renouvellement des agents en contrat aidé CUI ou CAE" pour le renouvellement du contrat de M. MUCKLI, ouvrier communal. En application du code général des collectivités territoriales, cette délibération doit être prise en début de séance. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour modifier ainsi l'ordre du jour.

Il accueille les nouveaux membres du conseil municipal pour cette 1ère réunion depuis leur mise en place en les remerciant pour la confiance qu'il lui porte et en rappelant l'objectif de poursuivre les projets déjà en cours.

Il renouvelle ses remerciements aux conseillers du précédent mandat pour avoir contribué à démarrer les grands projets et travaux afin de rattrapper les nombreuses années de retard.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Délibération n° 2020 07 15 : Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2020 07 16 : Embauche et renouvellement des agents en contrat aidé CUI ou CAE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à embaucher des agents communaux, dans la limite de deux, en contrat aidé de type CUI (Contrat Unique d'Insertion) ou CAE (Contrat d'Aide à l'Embauche), avec une rémunération sur la base du SMIC en vigueur.
- à renouveler ces contrats dans la limite de 24 mois.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2020 07 17 : Demande de subvention auprès de la Région Grand Est**

Le Maire rappelle les délibérations du 30 janvier 2019. Le Conseil Municipal avait déjà autorisé le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à demander les subventions. Cependant le titre du dispositif a changé dernièrement. Il convient de reformuler la délibération avec ce nouveau dispositif.

Le projet suivant est soumis au Conseil Municipal :

**- Projet - phase 1:**

**"Création d'une aire de rencontre et de stationnement avec un espace de convivialité, d'un potager et verger botanique pédagogique"** d'un montant de 106 864€ HT.

**- Projet - phase 2:**

**"Création d'un jardin de détente avec aire de jeux derrière l'église, la salle d'activités, l'école et la mairie"** d'un montant de 24 900€ HT.

Après étude du dossier avant-projet, le montant global retenu pour ces travaux est d'environ :

**131 764€ HT.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention exceptionnelle au titre du **dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité** de la Région Grand Est.

Après délibération, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à demander les subventions.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2020 07 18 : Demande de subvention au Département de la Moselle**

Le Maire rappelle les délibérations du 30 janvier 2019. Le Conseil Municipal avait déjà autorisé le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à demander les subventions. Cependant le titre du dispositif a changé dernièrement. Il convient de reformuler la délibération avec ce nouveau dispositif.

Les projets suivants sont soumis au Conseil Municipal :

**- Projet - phase 1:**

**"Création d'une aire de rencontre et de stationnement avec un espace de convivialité, d'un potager et verger botanique pédagogique"** d'un montant de 106 864€ HT.

**- Projet - phase 2:**

"Création d'un jardin de détente avec aire de jeux derrière l'église, la salle d'activités, l'école et la mairie" d'un montant de 24 900€ HT.

Après étude du dossier avant-projet, le montant global retenu pour ces travaux est d'environ :  
**131 764€ HT.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une subvention exceptionnelle au titre du **dispositif " Ambition Moselle "** du Département de la Moselle.

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets et à demander les subventions.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Délibération n° 2020 07 19 : Modification de la Délibération n°2020-03-14 du 3 juillet 2020 : Echange de parcelles dans le lotissement Hundert**

Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° 2020-03-14 du 3 juillet 2020 afin que les numéros de parcelles attribués concordent avec le procès-verbal d'arpentage.

La délibération est modifiée comme suit :

Le Maire a obtenu l'accord des propriétaires de la parcelle cadastrée section F n°424 pour l'échange d'une partie de ce terrain afin de faciliter l'accès des véhicules dans la rue du Beau Soleil. Il présente au conseil le Procès-Verbal d'arpentage annexé à la présente délibération. Il précise que cet échange se fera sans soulte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, AUTORISE le Maire à échanger :

la parcelle section F n°426/466, propriétaire Commune de Berling, superficie 0a10 avec la parcelle section F n°424/465 propriétaires LITT Laetitia née SCHMIDT et MARIN Vanessa née SCHMIDT, superficie 0a10.

Valeur de l'échange : 450€.

Echange sans soulte.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Délibération n° 2020 07 20 : Désignation d'un délégué au sein du syndicat "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I.)**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 3 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur Yannick MARTIN, Conseiller Municipal, domicilié à Berling 10 rue de la Scierie, numéro de téléphone : 03 87 03 96 74, comme délégué de la collectivité au sein de

l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

- AUTORISE le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2020 07 21 : Prise en charge des dépenses pour cérémonies et manifestations diverses**

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge financièrement les dépenses pour cérémonies et manifestations suivantes :

- Le repas des aînés pour un montant maximum de 50 € par personne.
- Les cadeaux d'anniversaire pour personnes âgées à savoir pour le : 70<sup>ème</sup> anniversaire, le 75<sup>ème</sup>, le 80<sup>ème</sup>, et tous les ans à partir du 85<sup>ème</sup> pour un montant maximum de 50 € par personne.
- Les cadeaux de Noël des enfants de la commune, scolarisés ou non, de 0 à 14 ans pour un montant maximum de 15 € par enfant.
- Collation pour les nouveaux arrivants pour un montant maximum de 15 € par personne.
- Les insertions mortuaires et les gerbes pour un montant maximum de 50 €.
- Les annonces dans les journaux.
- Les locations diverses à la communauté de commune du Pays de Phalsbourg dans le cadre de la banque du matériel.
- Le verre de l'amitié, ainsi que les repas ou collations qui suivent les différentes réunions et auxquelles peuvent assister les membres du conseil municipal ou d'autres personnes pour un montant maximum de 15 € par personne.
- Les dépenses concernant le concours et la remise des prix des maisons fleuries et illuminations de Noël pour un montant maximum de 30 € par prix.
- Les cadeaux pour les mariages un montant maximum de 50 €.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2020 07 22 : Modification du temps de travail du poste de secrétaire de mairie**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 juin 2019 ;

Considérant la nécessité de créer et supprimer un emploi de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, en raison de la charge de travail toujours plus grande et des heures complémentaires nécessaires pour accomplir toutes ces tâches depuis plus d'un an,

Le Maire (ou le Président) propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal 2ème classe, permanent à temps non complet soit 20/35<sup>e</sup>.

La suppression d'un emploi de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal 2ème classe, permanent à temps non complet soit 17/35<sup>e</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er août 2020.

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2ème classe	0	1	20h
Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2ème classe	1	0	17h

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur principal 2ème classe, sur la base du 8ème échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2020 07 23 : Personnel communal : paiement des heures complémentaires**

Considérant la nécessité de payer à certains agents employés à temps non complet des heures complémentaires effectuées au-delà du temps de travail prévu afin de rémunérer des temps de travail ponctuellement effectués sur demande de l'autorité territoriale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas instituer la possibilité de payer des heures complémentaires aux agents. Si cela s'avère nécessaire, la situation des agents concernés sera étudiée au cas par cas en conseil municipal.

Pour : 0 Contre : 8 Abstentions : 2

### **Délibération n° 2020 07 24 : Recrutement d'agents contractuels pour des remplacements**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 (*remplacements*),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Décisions du Maire**

Compte-rendu des décisions d'urbanisme depuis la dernière réunion :

Permis de Construire accordé le 27/07/2020 à M. ARGAN Manuel

### **Divers - informations**

- Prolongation du contrat unique d'insertion de M. Yves MUCKLI pour 3 mois du 26 août au 25 novembre 2020. Mme Fanny HECKEL sera sa tutrice.

- Le Maire présente plus en détails les projets en cours :

- Projet - phase 1 : "Création d'une aire de rencontre et de stationnement avec un espace de convivialité, d'un potager et verger botanique pédagogique" : lancement des appels d'offre,

- Projet - phase 2 : "Création d'un jardin de détente avec aire de jeux derrière l'église, la salle d'activités, l'école et la mairie" : présentation des devis.

- Lotissement Hundert - AFUA : avancement du projet.

- Remerciements anniversaires : le 29 juin Mme Elfriede LECKLER (80 ans) et le 19 juillet Mme Jeanne MERTZ (94 ans).

- Proposition de création d'un Conseil Municipal des jeunes.

- Proposition de création d'une association : un appel à candidature sera lancé dans un prochain flash info.

- Cimetière : il n'a pas été mis aux normes selon les lois en vigueur depuis de nombreuses années. Des travaux sont donc à prévoir. Le Maire présente un devis à étudier pour le budget 2021.

- Compte-rendu de la visite du village avec les responsables des commissions communales concernant les travaux à prévoir : réfection de tronçons de trottoirs et bordures endommagés, routes communales, nettoyage des avaloirs...

- Compte-rendu de l'expertise de l'aire de jeux avec les membres de la commission.

- Un contrôle de vitesse par les gendarmes est prévu prochainement.

- Entretien du village : Une journée de nettoyage est prévue pour le printemps 2021. Un rappel aux habitants concernant l'entretien des trottoirs sera fait dans le prochain flash info.

- Projets à l'étude :

- un marché de produits locaux,

- un marché de Noël.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 11 septembre 2020 à 19h.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 06 août 2020.

